



Bulletin d'inscription

Spécialisation en Acupuncture Traditionnelle

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Formation initiale en Acupuncture :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

eMail :

Documents à joindre au présent formulaire :

- Une photo
- Quelques lignes résumant votre parcours et vos centres d'intérêts
- Un chèque d'acompte de 100€ (non remboursable) pour les frais de gestion de septembre 2024 à juin 2025 (un nouveau chèque de 100€ sera demandé avant la rentrée 2025-2026)
- Un ou plusieurs chèques pour régler les frais pédagogiques de l'année 2024-2025 d'un montant de 900€ (soit un coût de 150€ par week-end) :
 - o 1 chèque de 900€ encaissé début septembre 2024
 - o 2 chèques de 450€ encaissés au début de chaque semestre (début septembre 2024 et début janvier 2025)
 - o 6 chèques de 150€ encaissés 1 mois avant le début du week-end
(Les frais pédagogiques de l'année 2025-2026 seront à régler avant septembre 2025 selon le même principe : 1, 2 ou 6 chèques)
- En option, vous pouvez obtenir les supports de cours au format papier si vous joignez un chèque de 20€ pour une année (à renouveler l'année suivante si vous souhaitez). Quel que soit votre choix, les supports de cours vous seront envoyés par eMail au format électronique
- Les conditions d'inscription ci-dessous signées qui seront complétées par un contrat de formation une fois votre inscription confirmée.

Dossier complet à retourner avant le 01/09/2024 à :

Ghislain PROSPER – AcuTrad – 204 route du Bourg – 69 210 Sourcieux-les-Mines

Conditions d'inscription :

- La formation AcuTrad est ouverte aux personnes ayant déjà suivies et validées une formation initiale en acupuncture étant donné que :
 - o La théorie fondamentale ne sera pas enseignée ;
 - o Les points d'acupuncture ne seront pas étudiés ni repérés ;
 - o Les pathologies ne seront pas détaillées.
- La formation AcuTrad ne délivre pas de diplôme reconnu par l'état. Si vous assistez aux 12 modules, un certificat de formation vous sera remis attestant du nombre d'heures de formation reçues.
- La formation AcuTrad n'étant pas certifiée Qualiopi, vous ne pourrez pas utiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF) pour régler la formation.
- La demande d'inscription ne sera analysée et confirmée qu'à la réception complète du dossier. Le centre de formation AcuTrad se réserve le droit de valider ou non l'inscription (places limitées à 12 élèves).
- En cas de désistement du stagiaire :
 - o Avant le 1^{er} septembre 2024, les frais pédagogiques seront remboursés mais l'acompte de 100€ correspondant aux frais de gestion ne sera pas remboursé.
 - o Après le 1^{er} septembre 2024, les frais pédagogiques de l'année en cours (2024-2025) sont dus et ne seront pas remboursés, même en cas d'arrêt de la formation (sauf justification de force majeure validée par le centre de formation AcuTrad).
- En cas d'annulation à l'initiative du centre de formation AcuTrad, les stagiaires seront intégralement remboursés.
- Les supports pédagogiques distribués pendant la formation sont destinés à l'usage personnel du stagiaire et sont protégés par le droit d'auteur. Il est donc interdit au stagiaire de les reproduire, de les diffuser ou de les modifier sans l'accord écrit du centre de formation AcuTrad.

Dossier complet à retourner avant le 01/09/2024 à :

Ghislain PROSPER – AcuTrad – 204 route du Bourg – 69 210 Sourcieux-les-Mines

Date :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

.....

.....

.....